

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 27 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

I- Mesures normatives.

Mise en place du Comité de Suivi et de Contrôle du contrat de gestion de la Société béninoise d'Energie électrique (SBEE).

Au terme du processus de sélection d'un opérateur pour la mise en place du contrat de gestion à la SBEE, la société MANITOBA HYDRO INTERNATIONAL LTD avait été retenue.

Afin de s'assurer de la bonne exécution dudit contrat ainsi que du contrat-plan signé entre l'Etat et la SBEE, il est institué un Comité de Suivi et de Contrôle.

A cet effet, le Conseil a adopté les textes régissant le fonctionnement de ce Comité et procédé à la nomination des représentants du Gouvernement en son sein.

Par ailleurs, sont également adoptés, les décrets portant :

- transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de la convention portant création de l'Alliance mondiale des terres arides ;
- attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ; et
- création du Comité de pilotage du « Programme spécial d'Insertion dans l'Emploi ».

II- Communications.

II-1. Contractualisation pour les travaux de construction de cinq marchés régionaux et de six marchés urbains.

L'appel d'offres international lancé le 24 avril 2019 en vue de la construction de 20 marchés modernes a abouti à l'adjudication du lot 1 constitué de 9 marchés de la ville de Cotonou.

Les deux autres lots ont été déclarés infructueux. Le Conseil, prenant acte de ce résultat, et soucieux d'offrir des équipements marchands modernes à leurs usagers dans nos communes, a autorisé la contractualisation en vue de la construction des 5 marchés régionaux de Houègbo, Azovè, Glazoué, Natitingou et Pahou respectivement avec les groupements SOGEI-SCACU, DYJESCK-VICO, puis avec FADIL SA, OMN et CERAB TP.

Ces 5 marchés seront réalisés pour un montant de vingt milliards trois cent douze millions huit cent vingt mille sept cent soixante-dix-sept (20.312.820.777) FCFA TTC.

De même, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation en un lot unique des 6 marchés urbains suivants : Ahouangbo, Ouando, Cococodji, Houndjro, Guèma et Djougou, avec l'entreprise GETRAN SA, pour un montant de trente et un milliards quatre-vingt-trois millions six cent trente-cinq mille cinq cent quarante-cinq (31.083.635.545) FCFA TTC.

Ainsi, le coût de réalisation de l'ensemble de ces 11 marchés régionaux et urbains s'élève à un montant total de cinquante et un milliards trois cent quatre-vingt-seize millions quatre cent cinquante-six mille trois cents vingt-deux (51.396.456.322) FCFA TTC.

Les Ministres chargés de la conduite du dossier accompliront toutes les diligences nécessaires en vue du démarrage des travaux.

II-2. Contractualisation pour les travaux de construction d'un second ouvrage de franchissement du bas-fond de Womey dans la commune d'Abomey-Calavi (Pont de Womey 2).

Malgré la construction et la mise en circulation d'un premier pont à Womey, la traversée de la commune d'Abomey-Calavi reste difficile aux heures de pointe, notamment dans le centre-ville et dans l'arrondissement de Godomey où le trafic est très engorgé.

En vue d'y remédier définitivement et d'améliorer les conditions de mobilité des populations, le Gouvernement a décidé de construire un deuxième pont sur le bas-fond de Womey, pour assurer la liaison du quartier Mahinougon à partir de la route nationale inter-Etats Cotonou-Lomé.

L'ouvrage à réaliser présente les caractéristiques suivantes :

- une chaussée de 2 voies de circulation de 3,5m chacune et deux trottoirs de 1,75m chacun pour les piétons ;
- un tablier en béton armé de 350m ;
- 18 travées ;
- 19 appuis constitués de 38 pieux de 55m de profondeur en moyenne ;
- des rampes d'accès d'une longueur totale de 376 mètres linéaires avec des murs de soutènement répartis de part et d'autre de l'ouvrage.

Le Ministre des Infrastructures et des Transports et le Ministre de l'Economie et des Finances sont instruits à l'effet de signer le marché y relatif avec l'entreprise SOGEA SATOM qui avait déjà réalisé le premier pont sur le même bas-fond.

II-3. Compte rendu de l'état d'avancement du projet d'aménagement des voiries primaires, secondaires et tertiaires (projet Asphaltage).

Cet important projet vise à moderniser le tissu urbain, accroître notablement le stock de voirie urbaine pour améliorer la mobilité et le cadre de vie en facilitant le développement des activités économiques auxquelles les populations s'adonnent.

Sa première phase prend en compte 195 km de voiries dans l'ensemble des neuf villes concernées que sont : Abomey, Abomey-Calavi, Bohicon, Cotonou, Lokossa, Natitingou, Parakou, Porto-Novo et Sèmè-Podji.

Les travaux ont été décomposés en douze lots de voirie/assainissement pour un montant de deux cent vingt-deux milliards trois cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-seize (222.397.544.496) FCFA hors taxes, et deux lots d'éclairage public solaire pour un montant de treize milliards huit cent un millions cent trente-huit mille cent treize (13.801.138.113) FCFA hors taxes.

Par ailleurs, ils intègrent un lot d'équipements de sécurité dont le montant est de quatre milliards sept cent quatre-vingt-douze millions neuf cent cinquante-sept mille sept cent seize (4.792.957.716) FCFA hors taxes, dix lots d'aménagement d'espace vert et de plantation d'arbres s'élevant à trois milliards cinq cent quatre-vingts millions cinq cent soixante-huit mille huit cent trente-sept (3.580.568.837) FCFA hors taxes, ainsi qu'un lot de mobiliers urbains d'une valeur de deux milliards cent dix-huit millions six cent quarante-quatre mille soixante-sept (2.118.644.067) FCFA hors taxes.

Le coût global de cette première phase s'élève donc à la somme de deux cent quarante-six milliards six cent quatre-vingt-dix millions huit cent cinquante-trois mille deux cent trente et un (246.690.853.231) FCFA hors taxes.

A la date du 31 octobre 2019, ces douze lots de voirie/assainissement suscités affichent un taux d'avancement physique global de 56% pour un niveau de décaissement de 36,61%.

Le mécanisme de suivi permanent mis en place pour s'assurer de la bonne exécution des chantiers, a permis de procéder aux corrections au fur et à mesure qu'elles apparaissent nécessaires.

Prenant acte de ce compte rendu, le Conseil a instruit le Ministre du Cadre de Vie et du Développement durable à l'effet de veiller à l'application rigoureuse des consignes d'Hygiène-Sécurité-Environnement (HSE) notamment par les entreprises qui s'en écartent, afin de mettre fin aux nuisances qu'elles causent aux riverains dont certains connaissent de réelles perturbations dans leurs activités économiques.

A cet effet, le même Ministre fera procéder à la suspension des chantiers sur les lots concernés et fera, au besoin, usage de mesures coercitives pouvant aller jusqu'à la résiliation des contrats et la mise en régie des travaux desdits lots ; une attention particulière devra être accordée aux lots 1A à Cotonou, 15 A à Porto-Novo et 17A à Sèmè-Podji.

II-4. Prix des produits pétroliers au titre du mois de décembre 2019.

En application du mécanisme d'ajustement, les prix à la pompe, au titre du mois de décembre 2019, se présentent ainsi qu'il suit :

- essence : 535 F/l,
- pétrole : 560 F/l,
- gasoil : 560 F/l,
- mélange : 615 F/l,
- gaz domestique : 530 F/kg.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé la participation du Bénin, du 2 au 7 décembre 2019, à Lomé au Togo, à la 55^{ème} session du Conseil international des bois tropicaux, et aux sessions associées des comités.

IV- Mesures individuelles.

Sur propositions des Ministres respectifs, les nominations ci-après ont été prononcées.

✓ **Au ministère de la Santé**

Directeur départemental de la Santé du Borgou

Médecin-colonel Ibrahim MAMA CISSE

✓ **Au ministère du Numérique et de la Digitalisation**

Secrétaire général du ministère

Monsieur Oumarou Aboubakar CHABI BOUBACAR.

Fait à Cotonou, le 27 novembre 2019.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Édouard OUIN-OURO.-

